

Réunion du Bureau de la concertation des Halles du 21 juin 2006

Lieu : DU, Bd Morland.

Début de la séance : 19h20

Fin : 21 h 45

Présents : Mesdames : BARBÉ (DU), FERRIER (cabinet de J P CAFFET), FRADON (DU/SDA), ZETLAOUI-LEGER ("Parole des Halles"), une représentante du STIF ;
Messieurs LE ROY (Garant), BODET (DU/SDA) SANCHO de COULHAC (RATP), SARFATI (Conseil de quartier MONTORGUEIL-ST-DENIS), PAUCHET ("Rénovation des Halles"), ROMBAUTS (Directeur du Forum des Halles, Espace Expansion).

Absents : M; G. DARMANIN, représentant du conseil de quartier des Halles, M. FERRI, Conseil Régional..

La réunion est animée par le Garant.

M. Bodet est chargé de rédiger un relevé de décisions qui sera communiqué aux participants.

M. Leroy distribue un ordre du jour qui auraient dû être joint à la convocation mais qui ne l'a pas été et un calendrier prévisionnel de la Concertation (cf. P J)

1°) Organisation du bureau

Il est enregistré le fait que les collectifs s'organiseront comme ils le souhaitent pour envoyer un représentant à chaque réunion du bureau.

Il est prévu que le bureau se réunisse une fois par mois.

Au sujet du troisième siège à pourvoir au bureau, M. Pauchet (Rénovation des Halles) propose un représentant syndical.

M. Sancho de Coulhac propose un représentant des usagers des transports.

Mme Zetlooui-Léger pour Parole des Halles propose un représentant d'une intersyndicale, correspondant à l'intention émise par M. Lecanu lors de la réunion du Groupe de Travail Thématique du 6 avril d'une représentation plus forte des personnels dans la concertation (à travers par exemple les CHSCT).

M. Leroy se montre sensible à la question de l'implication des usagers des transports notamment dans les groupes de travail thématiques qui traiteront de cette question. Il dit avoir été sollicité "par une sorte de 3^{ème} collectif autour du FSL pour que soient pris en compte les usagers lointains".

La représentante du STIF dit qu'il faudra envisager d'impliquer les représentants des usagers de transports dans la concertation mais quand celle-ci sera un peu plus avancée.

M. Leroy lui rappelle qu'en vertu de l'article 300.2 du code de l'urbanisme, la concertation a lieu en amont des projets et qu'il ne faudrait pas trop attendre.

Dans un premier temps la représentante du STIF propose de communiquer une liste des associations d'usagers des transports pour les inviter aux réunions publiques.

Il est conclu qu'il faudra solliciter les syndicats des personnels qui se sont montrés assez actifs pour voir s'ils peuvent s'organiser pour envoyer un représentant au bureau.

La décision sera prise avant la prochaine réunion.

La question de la nomination d'une AMO est abordée par le garant.

Mme Barbé affirme que cette AMO ne sera sans doute pas très lisible pour les participants associatifs de la concertation.

M. Pauchet demande si cette AMO jouera le rôle d'aménageur.

Mme Zetlaoui-Léger ajoute que dans l'Appel d'Offre, il était mentionné que cette AMO serait chargée des comptes rendus des réunions thématiques et de l'élaboration des cahiers des charges : quel rôle tiendra t-elle donc dans la programmation ? Est-ce finalement une mission de conduite d'opération ?

Mme Barbé répond que l'AMO ne sera pas aménageur ensuite pour des raisons liées au code des marchés publics, et affirme que cette assistance sera purement administrative et technique, pour notamment organiser les interventions des prestataires mais que ce ne sera pas une mission de conduite d'opération.

M; Ferrier explique que "tout est clair" : la Sem Centre avait été responsable des études amont et que pour cette raison elle ne pouvait être re-sollicitée par la suite notamment pour une mission d'aménagement, que l'année 2005 avait consacrée à la passation des marchés subséquents à l'équipe Seura et qu'à présent il s'agit de préparer le lancement du concours du Carreau avec l'aide d'une AMO technique et juridique.

M. Le Roy affirme qu'il serait important que cette AMO soit connue d'ici juillet.

2°) Réunions de concertation

Il s'agit surtout des réunions des groupes thématiques dont M. Le Roy souhaiterait avancer un calendrier : "entre septembre et décembre, il va se passer quelque chose d'important entre les partenaires, il faut rapidement fixer des réunions".

Il propose

- une réunion du GTT sur la programmation des équipements publics y compris le Carreau, avec en option, une réflexion spécifique sur la question culturelle, avec la participation de l'adjoint à la Culture M. Girard vers la mi-septembre ;

- une réunion d'un GTT "Espaces souterrains" et les questions de circulations verticales et les accès fin septembre-début octobre ;

- une réunion d'un GTT sur le programme et le cahier des charges du carreau en octobre.

M. Pauchet dit qu'il souhaiterait au préalable une réunion sur l'état d'avancement de l'élaboration du cahier des Charges du carreau et du jardin.

Sur ce dernier point, il fait état de rumeurs : "on a appris que le dessin du jardin serait arrêté en juillet".

Mme Barbé affirme qu'il y aura une ou deux réunions du groupe thématique après le 29 juin avant d'arrêter un dessin. "Et puis la concertation ne s'arrêtera pas à l'avant-projet définitif, elle pourra continuer sur les travaux, la définition du mobilier...".

SEURA bénéficiera de l'aide du bureau d'étude Chapeau (ou Château?) Rouge pour l'aménagement du jardin.

Le représentant de Rénovation des Halles affirme que M. Contassot avait annoncé qu'il y aurait des études à l'appui du dessin mais qu'on ne connaît toujours pas : "on ne sait donc pas comment les choix faits sur le jardin sont argumentés".

M. Ferrier fait allusion aux études de diagnostic du jardin lancées par la SEM-Centre.

Les représentants des deux collectifs lui répondent que ce n'étaient pas des études programmatiques venant à l'appui des dessins réalisés actuellement.

Mme Zetlaoui-Léger affirme que Parole des Halles souhaiterait aussi que l'on clarifie un certain nombre d'aspects avant de se lancer dans des réflexions thématiques avec les groupes tels que définis actuellement. Elle s'étonne que dans le document distribué, la prochaine réunion du CPC ne soit prévue que pour novembre et pas au plus tôt à l'automne pour avoir des informations officielles sur :

- l'état d'avancement de l'élaboration du schéma directeur d'ensemble :

Si D Mangin est censé rendre une étude sur les liaisons verticales en août, une autre sur le dessin du jardin, c'est qu'il doit s'appuyer en principe sur un schéma d'ensemble. Lequel ?

- l'état d'avancement des marchés subséquents confiés à SEURA et ceux organisés par les différents maîtres d'ouvrage ;

- la définition des groupes thématiques de travail et de leur champ de réflexion :

M; Le Roy avance la pertinence d'un groupe équipement spécialisé culture, ce n'est pas ici qu'il faut en discuter mais devant le GPC et eu égard au schéma général proposé.

- la lisibilité des décisions prises depuis fin 2004 et notamment des instances les prenant : quelle structure a remplacé le groupe de pilotage qui avait fonctionné pendant les études de définition ?

Mme Zetlaoui-Léger s'étonne aussi que dans le calendrier proposé, aucune réunion publique ne soit prévue, et qu'aujourd'hui, ce soit par voix de presse, dans un hebdomadaire, que le public est informé de l'avancement de la réflexion, par exemple sur le jardin ou le Carreau pour lequel on apprend que la consultation sera lancée en septembre alors que les groupes thématiques n'y auront pas encore précédemment travaillé.

Sur ces différents points, les réponses suivantes sont apportées :

Mme Barbé et le Roy affirment que compte tenu de l'urgence des échéances (comprendre notamment le lancement du concours du Carreau), il est difficile de réunir de CPC en septembre : la DU n'aurait pas le temps de préparer les documents nécessaires et d'organiser la réunion des partenaires avant l'été (?).

M. Le Roy reconnaît qu'il a un peu oublié les réunions publiques mais aussi parce "qu'il n'y a pas grand-chose à présenter."

Mme Barbé dit qu'ils n'ont pas encore bouclé le schéma d'ensemble. Elle propose que soit faite une publication sur toutes les questions qui se posent encore aujourd'hui.

M. Ferrier précise que la consultation sur le Carreau sera lancée en septembre pour sélectionner des candidats sur références mais le cahier des charges leur sera transmis plus tard.

La question sur les instances actuelles de décision obtient les réponses suivantes :

M. Ferrier : "C'est le CPC qui a succédé au groupe de pilotage des études de définition"

M. Le Roy : "C'est le maire et le conseil municipal qui décident".

Mme Barbé : "Pour le moment, et depuis un an., n'a rien soumis à décision car on n'a pas fini les études."

Mme Zetlaoui-Léger ne comprend pas vraiment ces réponses car : il n'y a pas qu'un seul maître d'ouvrage (la ville) qui décide, lorsque une esquisse de programme de surfaces a été présentée dernièrement, elle a bien fait l'objet d'une validation par les partenaires financiers hors du CPC, lesquels, sous quelle forme, quand... ?

Mme Barbé évoque alors que c'est dans le cadre d'une "concertation entre les partenaires" que des validations ont lieu. Une réunion de ce type se tiendrait d'ailleurs le 3 juillet sur la programmation et les financements.

M. Sarfati rappelle que depuis fin 2004, les parisiens ne sentent pas du tout informés de ce qui se passe aux Halles, si ce n'est partiellement par la presse, et que ce sont les associations qui

ont tendance à se substituer dans ce domaine à la ville (ce que conforte aussi le représentant de Rénovation). Dans les conseils de quartier, il sont du mal à répondre aux questions faites de supports.

Il suggère la mise en place d'un espace permanent d'information sur le projet des Halles comme lors de l'exposition en 2004.

Mme Barbé y serait favorable mais cela pose le problème de la permanence à tenir.

M. de Coulhac et Leroy suggèrent la mise en place de panneaux.

M. Le Roy craint que l'on n'est pas beaucoup plus de choses à montrer.

Mme Zetlaoui-Léger lui fait remarquer que l'année 2005 a quand même permis de mettre en place une charte de concertation qui est un chantier sur lequel la ville pourrait communiquer.

3°) Les "groupes d'usagers"

M. Le Roy demande à la ville si elle a lancé la consultation pour la désignation d'un bureau d'études.

M. Bodet répond pas encore, ils la lanceront en juillet.

M. Le Roy aimerait avoir l'avis des participants sur l'organisation de ces groupes. Il évoque la question d'organiser un groupe "population défavorisée".

Mme Zetlaoui-Léger lui demande de préciser la nature de sa question pour savoir dans quelle mesure elle relève du bureau : celui-ci peut évoquer le calendrier de la tenue de ces groupes mais n'est pas censé se prononcer sur leurs thématiques.

Sur le premier point, elle affirme qu'il est indispensable que ces groupes soient organisés au plus tôt afin d'alimenter les réflexions des groupes thématiques : elle redoute qu'avec le calendrier annoncé ce ne soit pas le cas et que l'on retombe dans des réunions de groupes thématiques stériles, chacun redéployant ses mêmes arguments.

Par ailleurs, elle se demande à quel niveau de réflexion vont être mobilisés les groupes d'usagers et les Groupes de Travail Thématiques : diagnostic, préprogramme, programme ?....

M. Le Roy et Mme Barbé conviennent qu'il faudra lancer au plus vite les groupes d'usager pour alimenter les groupes thématiques. M. Le Roy souhaite avoir l'avis des participants sur la consultation.

Mme Zetlaoui-Léger dit que la préoccupation de Parole des Halles est que le choix ne s'oriente pas vers des sociétés de marketing ou d'instituts de sondages, et qu'il n'y ait pas dissociation entre le bureau d'études faisant les enquêtes et les professionnels chargés de l'animation des groupes. Éviter les groupes animés par des psychologues ou autres spécialistes n'ayant aucune compétence en urbanisme et dont le travail ne pourra donc ensuite directement alimenter la programmation.

M. Bodet précise qu'il n'y aura qu'un seul appel d'offre pour l'enquête et l'animation des groupes.

M. Le Roy dit qu'il transmettra aux partenaires de la concertation les remarques que lui ont envoyées les associations sur la consultation et que des recadrages seront possibles au moment de la définition de la méthode avec le bureau d'études retenu. Il propose la tenue éventuelle d'un groupe technique spécifique pour le suivi de cette consultation.

4°) Le site internet

M. Le Roy dit avoir pris contact avec les services de communication de la ville : il était prévu que le site ouvre mi-juin mais cela tarde encore.

M. Bodet présente rapidement l'architecture du site : une rubrique d'information, une rubrique concertation avec une page du garant et une "tribune des associations" que celles pourraient mettre à jour tous les mois ou deux mois.

Il est prévu aussi la mise en ligne d'un formulaire pour que les internautes puissent poser des questions auxquelles la ville répondra nominativement.

Les représentants des Collectifs estiment qu'il n'est pas possible de limiter ainsi la possibilité d'intervention des associations à un ou deux mois, surtout lorsqu'il y a une actualité importante.

Sont évoqués les problèmes liés à l'interactivité du site : comment filtrer les messages à caractère diffamatoires qui peuvent engager la responsabilité de la mairie ?

M. Sancho de Coulhac et Ferrier évoquent la lourdeur du travail que constitue la gestion des réponses.

Il est précisé que la ville pourrait faire des réponses thématiques groupées.

Mme Zetlaoui-Léger estime qu'il ne faudrait pas que le problème du blog ralentisse encore la mise en fonction du site.

M. Sarfati dit que dans un premier temps, les blogs pourraient être dans les sites associatifs mis en lien.

M. Bodet et Le Roy espèrent une ouverture du site d'ici une dizaine de jours, même si le second volet "interactif" n'est pas résolu.

5° Questions diverses

Le collectif Rénovation des Halles mentionne deux points :

- Selon quelles modalités les associations pourraient-elles avoir recours au financement prévu par la Charte pour des études complémentaires si elles estiment que celles réalisées par la ville, notamment sur le jardin ne sont pas suffisantes pour expliquer les projets proposés ?

- Il fait état d'un sentiment que la concertation se résume aujourd'hui plus à de la consultation ou information mais partielle que de la vraie concertation car les documents graphiques fournis ont rarement des explications, ils sont peu précis et n'appellent pas à un travail des associations.

Mme Zetlaoui-Léger est d'accord avec ce second point. Elle souligne que pour Parole des Halles, les GTT tels qu'ils sont fonctionnent actuellement, ne sont pas des lieux de production d'une réflexion car la maîtrise d'ouvrage ne leur renvoie aucun questionnement précis : les documents - à fournir à l'avance - devraient comporter aussi des questions soumises aux participants afin de permettre un travail en amont et des réunions plus constructives. Ces questions ne devront pas être sous la forme simplement de choix ou de préférence pour tel ou tel scénario mais susciter des analyses critiques avant tout.

M. Le Roy et Barbé sont d'accord pour que les ordres du jour des GTT soient formulés sous formes de questions.

Prochaine réunion du Bureau prévue le 20 juillet 2006.

Projet de rénovation des Halles

Bureau du comité permanent de concertation

21 juin 2006

Le « garant »

Réunion du Bureau du 21 juin 2006

Ordre du jour

- 1) Mise en place du Bureau (composition, calendrier de travail)
- 2) Calendrier des réunions de concertation 2006
- 3) « Groupes de travail usagers »
- 4) Site internet – Tribune des associations

Calendrier – concertation

Parmi les éléments à prendre en compte pour déterminer le calendrier des réunions de concertation, notamment des « groupes thématiques » prévus par la charte, je retiens notamment les suivants :

- La maîtrise d'ouvrage demeure, à ce stade, assurée par la Ville et ses partenaires. Selon mes informations, elle devrait être déléguée, par tout ou partie d'entre eux, à partir de la deuxième moitié de 2007. Jusque là, la ville bénéficiera d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (marché en cours d'attribution), qui aidera à affiner le calendrier général de l'opération ;
- Pour la préparation du concours propre au « carreau », dont le déroulement est prévu de janvier à juillet 2007, la Ville bénéficie de l'assistance de l'équipe SEURA-David MANGIN (programme et cahier des charges du concours, à arrêter avant la fin 2006) ;
- Une étude en cours, confiée par les partenaires à SEURA-David MANGIN, et dont le rendu est attendu pour août 2006, porte sur les « espaces souterrains », cad notamment les circulations verticales et les accès (flux, coûts associés). Elle devrait permettre à l'ensemble des partenaires d'aborder la négociation décisive sur la programmation et les financements. Début juillet, un comité des partenaires évoquera cette perspective.

Compte tenu de ces éléments, les réunions de concertation pourraient être proposées à la Ville selon le calendrier suivant :

1. Sur la programmation des équipements publics (au sens large) sur l'ensemble du site (y compris le « carreau ») : GTT vers la mi-septembre.
Option : réunion consacrée spécifiquement aux équipements et aspects culturels du projet
2. Sur les « espaces souterrains », et les questions intéressant les circulations verticales et les accès : GTT fin septembre ou début octobre
3. Sur le programme et le cahier des charges du concours du « carreau » : GTT en octobre

Il faut en outre prévoir un GTT sur le thème des « populations fragiles » (2^e semestre 2006), et une nouvelle réunion sur le jardin (à déterminer – date et objet – après celle du 29 juin).

Enfin, il faut prévoir une réunion du comité permanent de concertation, de préférence avant les décisions sur le lancement du concours : novembre 2006.